



## Infos communales Saint-Médard-en-Forez Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 3 mars 2023

### Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY  
Valérie AUBRY – Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE  
Michel FAURE - Valentino GOFFART - Yves LAURANSON  
Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

### Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES  
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE

### A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- Durée des amortissements pour les immobilisations concernées par la M57
- Intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement les Sagnes
- Location hangar agricole pour les services techniques
- Demande de subvention auprès du département pour la construction d'un pôle associatif et technique
- Demande de subvention auprès de la région pour la construction d'un pôle associatif et technique
- Questions diverses

**Informations importantes**  
**Pages 5 et 9**

N'oubliez pas de  
regarder l'....

*Agenda!*

Communal en Page 2.



**Vendredi 10 mars 2023 à 20 heures**

- Conférence

**Samedi 11 mars 2023**

- Nettoyage de la nature

**Dimanche 12 mars 2023**

- Soupe aux choux organisée par le Comité des Fêtes

**Samedi 1er avril**

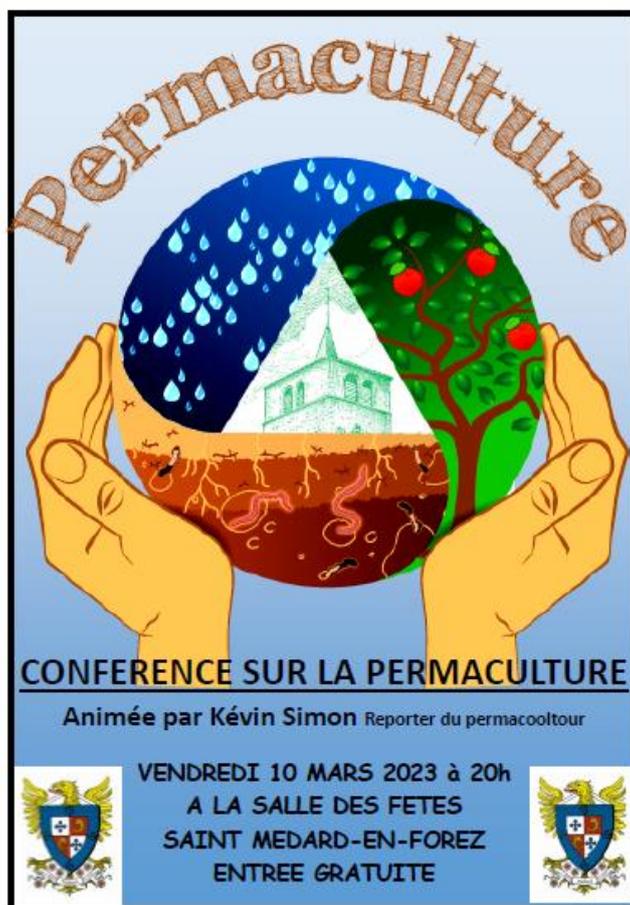
- Fête du printemps – Comité d'animation

**Vendredi 7 avril 2023**

- Conseil Municipal

**Samedi 15 avril 2023**

- Soirée Basket



## ***Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.***

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, a demandé à son conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- ✚ Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est pour le projet de construction d'un pôle associatif et technique dans le cadre de la récupération des eaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le rajout de ce point à l'ordre du jour.**

### **Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est pour le projet d'un pôle associatif et technique dans le cadre de la récupération des eaux**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle le projet de construction d'un pôle associatif et technique au lieudit le Guillaume en face de la zone artisanale de Sagnelonge, dans lequel il est prévu d'installer un système de récupération des eaux pluviales dans le but d'utiliser ces eaux pour l'arrosage, le lavage des véhicules et du matériel.

Il est précisé qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le versement d'un fonds de concours de 2 500 euros pour la mise en œuvre d'une solution de récupération d'eau, sur l'enveloppe 2023 du budget de la Communauté de Communes de Forez-Est.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes de Forez-Est.**

### **Durée des amortissements pour les immobilisations concernées par la M57**

**Madame Nadine ESCOT, Directrice Générale des Services** indique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations.

Il est proposé de voter les durées d'amortissements suivantes :

- ✚ 5 ans (maximum 5 ans) pour les subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études
- ✚ 10 ans (maximum 30 ans) pour les subventions finançant des biens immobiliers ou des installations
- ✚ 30 ans (maximum 40 ans) pour le financement des projets d'infrastructure national

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les durées d'amortissement.**

## Intégration dans le domaine public de la voirie du lotissement Les Sagnes

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose aux membres du Conseil Municipal les demandes formulées par l'Association Syndicale Libre du Lotissement les Sagnes quant à l'intégration au domaine public des parcelles, alors constitutives des voiries et espaces communs dudit Lotissement Les Sagnes.



Il est précisé que l'intégralité des frais d'acquisition sera supportée par la Commune de Saint-Médard-en-Forez et que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité à titre gratuit la mutation foncière.**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose, dans la continuité de ce point, que le montant de la dotation globale de fonctionnement, est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

Suite à l'acquisition des parcelles situées au Lotissement des Sagnes, la longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte cette acquisition a été établie le 1<sup>er</sup> mars 2023 par les services techniques de la Mairie. Le linéaire de voirie supplémentaire du lotissement Les Sagnes représente un total de 160 mètres linéaires.

Le total récapitulatif fait apparaître au 1<sup>er</sup> mars 2023, un total de 20 616 mètres linéaires de voie appartenant à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 20 616 mètres.**

## Location Hangar agricole pour les services techniques

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle qu'actuellement la commune loue la stabulation de Mme Andrée TISSEUR pour l'entreposage et le stockage du matériel et des véhicules des services techniques. Une convention d'occupation précaire avait été signée en 2019.

Suite à la location de la ferme par un agriculteur, il est précisé qu'après plusieurs recherches, un hangar agricole a été trouvé. Il est situé à la Petite Terre et appartient à M. Richard PUPIER, location sous les mêmes conditions que pour Mme Andrée TISSEUR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'arrêter la location de la stabulation de Mme Andrée TISSEUR et de prendre en location le hangar situé à la Petite Terre.**

## Demande de subvention auprès du Département pour la construction d'un pôle associatif et technique

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, indique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut prétendre au soutien du département de la Loire et percevoir une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée pour les projets de construction de bâtiments communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Département de la Loire.**

## Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction d'un pôle associatif et technique

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, indique aux membres du Conseil Municipal que la commune peut prétendre au soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et percevoir une subvention pour les projets de construction de bâtiments communaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Arrêt du réseau cuivre – Message important à lire



**Le téléphone fixe traditionnel, c'est fini !**

**Faux.** Depuis le 15 novembre 2018, on ne peut plus souscrire une offre de téléphone fixe classique (sur le réseau cuivre), par exemple si l'on déménage. En revanche, le réseau en place fonctionne évidemment toujours. Il sera débranché progressivement à partir de 2023. On conservera son numéro après le basculement.



Fin 2024, les lignes RTC (réseau téléphonique commuté) ne serviront plus. C'est-à-

dire que tous les téléphones branchés directement sur les prises téléphoniques  ne fonctionneront plus. Fin novembre 2025 (lot 2), c'est l'ADSL qui est supprimée, les personnes qui ont une box avec téléphone/télé/internet avec l'ADSL, ça ne fonctionnera plus.

**Pour avoir une ligne fixe, on sera obligé de souscrire une offre Internet**

**Faux.** Les opérateurs proposeront des offres fibre multiplay, c'est-à-dire comprenant le téléphone, l'accès à internet et à la télévision. Mais il sera possible pour ceux qui le souhaitent, notamment des personnes âgées de choisir une offre qui leur permettra uniquement de téléphoner. Le branchement du téléphone ne se fera alors plus directement sur la prise traditionnelle murale en T, mais sur un petit boîtier, lui-même relié à la prise fibre. Une fois ces branchements utilisés, le téléphone s'utilise comme d'habitude.

## Message de l'ADMR

L'ADMR vous informe qu'elle est à nouveau en capacité de répondre aux demandes de prise en charge que ce soit :

- ✚ pour l'accompagnement de nos aînés
- ✚ ou pour des familles sollicitant une aide adaptée pour elle-même où pour leurs enfants

N' hésitez pas à faire circuler l'information près de vos CCAS

**Plus d'infos pour la marche à suivre, contactez :**

ADMR  
Maison des services  
2 Route de Montbrison  
42140 CHAZELLES-SUR-LYON  
Tel : 04 77 54 97 57



## Secrétariat de Mairie : Rappel des horaires et fermeture exceptionnelle

**La mairie sera fermée exceptionnellement le samedi 8 avril, week-end de Pâques.**

**Et pour rappel, voici les horaires d'ouverture :**

<b>Lundi</b>	<b>13h30 à 17h00</b>
<b>Mardi</b>	<b>8h00 à 12h30</b>
<b>Jeudi</b>	<b>13h30 à 17h30</b>
<b>Vendredi</b>	<b>8h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30</b>
<b>Samedi</b>	<b>8h30 à 11h30 les semaines paires</b>

## J'adore mon village propre

Ensemble, notre village encore plus propre !

Dans la rue, soyez citoyens jusqu'au bout.

L'entretien de l'espace public est une priorité pour la commune qui déploie, tout au long de l'année, d'importants moyens pour le maintien de la propreté du domaine public.

**Mais la propreté, c'est d'abord et surtout l'affaire de tous, chacun peut y contribuer aisément en adoptant un comportement citoyen.**

Ensemble, nous pouvons rendre notre village encore plus propre !

Ce que fait la mairie !

Des interventions multiples et répétitive toute l'année !  
Balayage, lavage, nettoyage, gommage, décharge, entretien...

**Ce que vous devez faire !**

**Je dépose mes déchets dans les conteneurs enterrés et je ne laisse aucun détrit autour des conteneurs et dans les rues.**



## Démarchage à domicile frauduleux

La Communauté de Communes Forez-Est informe les populations de démarchages frauduleux pour la réparation des poubelles. Les services compétents se déplacent uniquement sur demande et sur rendez-vous. Soyez vigilants.

### Classes en 3 - Réunion préparation

Toutes les personnes concernées par les classes en 3 et qui souhaitent organiser cette fête, sont invitées à la réunion de préparation le samedi 25 mars à 10 heures en mairie.



### Bobine Bar



**Vendredi 24 mars** : Soirée musicale  
concert  
*Les Vieux des Monts*

### MJC Saint-Médard – Recherche président(e)

La MJC de Saint-Médard recherche un(e) nouveau(elle) président(e). Pour des raisons professionnelles, Valérie AUBRY, qui est à la tête de l'association depuis 2019, va devoir céder sa place.

« Même si les dernières années ont été compliquées avec la crise sanitaire, j'ai passé de très bons moments, il est important de trouver un successeur afin de maintenir cette association qui compte plus de 180 adhérents.

Les personnes intéressées pour me remplacer et pour intégrer le bureau sont les bienvenues ».

**Nous comptons sur vous.**

Faites-vous connaître auprès de Valérie AUBRY au 06 88 57 42 47 ou par mail à [mjc.saint.medard@gmail.com](mailto:mjc.saint.medard@gmail.com)



### Ateliers numériques CCFE et service de la mairie

N'oubliez pas la municipalité et notamment la commission communication est à votre disposition pour des cours informatiques, c'est un service gratuit pour nos administrés. Il suffit de faire la demande en mairie.

La CCFE met également à la disposition des communes un Conseiller Numérique itinérant. Ce dispositif permet de mettre en place des ateliers informatiques à destination des villageois sur un large choix de thèmes : les bases de l'ordinateur, la boîte mail, la bureautique, internet...  
Se faire connaître en mairie...



COURS  
INFORMATIQUE

## Fiche de renseignements à remplir et à retourner à la mairie

Pensez bien à rendre votre  
fiche de renseignements  
complétée et signée !

Un grand merci à tous !

Que ce soit pour informer les administrés, des événements de la vie municipale ou les services offerts, pour accueillir les nouveaux arrivants ou encore réaliser des enquêtes, une mairie a besoin de recueillir et de conserver, dans des fichiers dits « de population », des renseignements individuels sur les administrés à l'occasion de l'accomplissement de formalités administratives, de la gestion de certains services comme l'eau, le recouvrement de taxes... Le tout conformément au Règlement Général de la Protection des Données, RGPD, en vigueur depuis le 25 mai 2018.

COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	
Gestion de la population	
Fiche de renseignements	
CONJOINT 1	CONJOINT 2
Nom de naissance	Nom de naissance
Nom d'usage (marital)	Nom d'usage (marital)
Prénoms	Prénoms
Né(e) le / /	Né(e) le / /
À	À
ADRESSE à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ	
N° voie	Voie
Tél	Liste rouge : <input type="checkbox"/> Portable
Adresse mail	@
Adresse mail	@
Vous êtes : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire : <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes en location, nom et prénom du propriétaire :	
Date d'arrivée à Saint-Médard-en-Forez : / /	
ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE (Si résidence secondaire à Saint-Médard)	
N° voie	Voie
Code Postal	Ville
Personnes rattachées au Foyer (y compris les enfants)	
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À

Vous êtes un nouvel  
habitant de Saint-  
Médard, passez en  
mairie, on vous  
donnera plein  
d'informations et un  
exemplaire de cette  
fiche de  
renseignements à  
compléter et à nous  
retourner...

1923-2023 : 100 ans, ça se fête...  
100 ans, c'est l'âge de notre doyenne,



Mme Marie PALLANDRE.



La municipalité  
vous convie à  
un apéritif  
dinatoire...



Le dimanche  
23 avril à partir  
de 10h30 à la  
salle  
d'animation...

*Nous sommes heureux et fiers d'avoir la chance  
de fêter un bel événement  
le dimanche 23 avril 2023  
à la salle d'animation...*

*En effet, Mme Marie Pallandre aura 100 ans  
ce jour-là et la municipalité invite toute la  
population à un apéritif dinatoire,  
le rendez-vous est fixé à 10h30...  
Alors, réservez d'ores et déjà cette date  
Et venez fêter ce bel anniversaire !*

## Le petit écho de la Com'

*Le plein de citations...  
A méditer sans modération*

